

SAP 65 2014.GEF.10951

Déclarations de planification

Version 3

Le 7 juin 2016 / CDA / 9 heures

Politique du 3^e âge du canton de Berne 2016

PS-JS-PSA (Bhend)	1. Domaine d'intervention n° 4 : Prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie Le canton de Berne tient compte de la charge de travail nécessaire à l'encadrement des personnes atteintes de démence en accordant les ressources financières adéquates.	Adoptée
PS-JS-PSA (Bhend)	2. Communauté bienveillante (Caring Community) : Le canton soutient les projets et les initiatives qui exploitent les dernières avancées technologiques destinées aux personnes ayant besoin de soins et d'assistance et aux aidants et aidantes.	Adoptée
PS-JS-PSA (Wüthrich), PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset)	3. Le canton de Berne soutient les efforts consentis au niveau national afin d'améliorer l'information et la défense des intérêts des proches aidants.	Adoptée
Les Verts (de Meuron)	4. a. Les soins aigus et de transition durent généralement de deux à six semaines, selon l'état du patient ou de la patiente après l'hospitalisation, le besoin effectif de soins et la gravité de la maladie (polymorbidité). b. Ces soins sont financés pendant six semaines au plus en fonction du degré de soins défini pour l'individu.	



Les Verts (de Meuron)	5. a. Les institutions de gériopsychiatrie ambulatoire seront étendues jusqu'à atteindre la taille et l'ampleur définies par la SAP de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de créer de nouvelles places en milieu hospitalier de cette catégorie. b. Les institutions existantes et les psychiatres établis seront impliqués afin que les urgences psychiatriques soient elles aussi assurées sur l'ensemble du territoire.	Rejetée
-----------------------	--	---------